



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Première session

Rome, 3 - 7 avril 2006

Rapport du Secrétariat

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

1. Le présent document contient un bref rapport sur les travaux du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) sur la base des six orientations stratégiques approuvées par la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires (CIMP). Ce rapport, préparé en décembre 2005, porte sur le programme de travail mené à bien au cours de l'année 2005. Les activités futures à entreprendre seront examinées sous d'autres points de l'ordre du jour.

2. La septième session de la CIMP s'est tenue à Rome, du 4 au 8 avril 2005. Quelque 116 parties contractantes de la CIPV et membres de la FAO y étaient représentés. Des représentants des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées étaient présents, ainsi que des observateurs d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales. La contribution financière fournie par la Communauté européenne a permis à un certain nombre de représentants de pays en développement de prendre part à la réunion.

I. Orientation stratégique 1: Élaboration, adoption et suivi de la mise en œuvre de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)

3. Les activités mises en œuvre en vue de l'exécution du programme de travail de la CIMP pour l'établissement de normes sont indiquées ci-après. Les travaux relatifs à divers sujets indiqués dans ce rapport sont traités sous d'autres points de l'ordre du jour. Ainsi, le programme de travail de la CIPV pour l'établissement de normes et les thèmes et priorités proposés pour les normes sont présentés au point 11.4 de l'ordre du jour (document CPM 2006/8).

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

4. Des réunions de groupes de travail d'experts ont été organisées et des projets mis au point pour les normes suivantes:

- Classification des marchandises par risque phytosanitaire lié au degré de transformation et à l'usage prévu
- Directives pour la présentation/rédaction de NIMP
- Utilisation de mesures intégrées dans une approche systémique de la gestion du risque phytosanitaire pour le chancre des agrumes
- Installations de quarantaine post-entrée
- Écorçage du bois et bois exempt d'écorce
- Directives sur l'échantillonnage des envois
- Directives pour la réglementation du matériel de micropropagation et des minitubercules de pommes de terre dans le commerce international
- Directives pour la reconnaissance de l'établissement de zones exemptes et de zones à faible prévalence d'organismes nuisibles
- Révision de la NIMP n° 2 (*Directives pour l'analyse du risque phytosanitaire*).

En outre, le Groupe de travail sur le Glossaire s'est réuni en octobre.

5. Le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic s'est réuni en décembre 2005. Il a examiné et formulé des observations sur divers projets de protocoles de diagnostic qui ont été renvoyés à leurs auteurs en vue d'une nouvelle rédaction. Le Groupe technique sur la quarantaine forestière s'est réuni en février 2005 et a élaboré le projet de texte suivant:

- Modification proposée au protocole de fumigation au bromure de méthyle figurant à l'Annexe I de la NIMP n° 15 (*Directives pour la réglementation de matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international*).

6. Le Groupe technique sur les zones exemptes d'organismes nuisibles et les approches systémiques pour les mouches des fruits s'est réuni en septembre 2005 et a élaboré le projet de NIMP suivant:

- Exigences pour l'établissement et le maintien de zones à faible prévalence de mouches des fruits de la famille *Tephritidae*

7. Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires s'est réuni en août 2005 et a adressé des observations au responsable du projet de NIMP sur les *Exigences pour la présentation des traitements phytosanitaires*.

8. Il est prévu qu'environ huit projets de NIMP pourront être présentés au Comité des normes en mai 2006.

9. Le Comité des normes (CN) s'est réuni en avril 2005. La charge de travail est restée importante et le Comité n'a pas été en mesure d'examiner la totalité des points inscrits à son ordre du jour. Il a toutefois pu étudier cinq projets de NIMP et les soumettre aux pays, pour consultation, au titre de la procédure ordinaire d'établissement de normes. Plus de 2 200 observations ont été adressées en retour par les pays. Par ailleurs, le Comité est convenu de soumettre aux pays pour consultation une modification du protocole de fumigation au bromure de méthyle figurant à l'Annexe I de la NIMP n° 15 au titre de la procédure accélérée d'établissement des normes. Il s'agit du premier projet à être proposé selon cette procédure. Aucune objection formelle n'a été présentée et 11 observations ont été reçues.

10. Lors de sa réunion de novembre 2005, le Groupe de travail du Comité des normes (CN-7) a examiné, avec l'aide des responsables (un pour chaque projet de norme), les observations reçues des pays et proposé les révisions pertinentes à apporter aux projets. Les projets révisés et les observations connexes ont ensuite été soumis au Comité pour examen. Le Comité a recommandé, pour adoption par la CMP, quatre projets de normes et la modification du protocole de fumigation au bromure de méthyle figurant à l'Annexe I de la NIMP n° 15. Il a également formulé des

observations concernant le projet de NIMP relatif aux *Exigences pour la présentation des traitements phytosanitaires*, et l'a renvoyé pour une nouvelle rédaction. L'adoption des quatre projets de NIMP et la modification du protocole de fumigation au bromure de méthyle figurant à l'Annexe I de la NIMP n° 15 sont traités aux points 11.2 et 11.3 de l'ordre du jour, respectivement.

11. La FAO a recueilli toutes les NIMP adoptées en un seul volume, en remplacement des brochures individuelles à couverture verte. Ce recueil de NIMP sera disponible lors de la prochaine réunion de la CMP.
12. L'élaboration, sous les auspices du Secrétariat, de documents explicatifs concernant les NIMP a été poursuivie en 2005. Un document explicatif pour la NIMP n° 20 (*Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations*) a été publié sur le portail PPI.
13. Les projets de documents explicatifs à un stade avancé d'élaboration, sont les suivants:
 - NIMP n° 14 (*L'utilisation de mesures intégrées dans une approche systémique du risque phytosanitaire*)
 - NIMP n° 15 (*Directives pour la réglementation de matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international*)
 - NIMP n° 16 (*Organismes réglementés non de quarantaine: concept et application*)
 - NIMP n° 17 (*Signalement d'organismes nuisibles*)
 - NIMP n° 18 (*Directives pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire*)
 - NIMP n° 24 (*Directives pour la détermination et la reconnaissance de l'équivalence de mesures phytosanitaires*)
14. Des dispositions ont été prises, et les auteurs trouvés, en vue de la rédaction de documents explicatifs pour les normes suivantes:
 - NIMP n° 3 (*Directives pour l'exportation, l'expédition, l'importation et le lâcher d'agents de lutte biologique et autres organismes utiles*)
 - NIMP n° 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*) – production d'un glossaire annoté et relations entre la terminologie de la CDB et celle de la CIPV
 - NIMP n° 11 (*Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine, incluant l'analyse des risques pour l'environnement et pour les organismes vivants modifiés*) – 2 documents explicatifs, concernant les suppléments sur les risques pour l'environnement et pour les organismes vivants modifiés
 - NIMP n° 19 (*Directives sur les listes d'organismes nuisibles réglementés*)
 - NIMP n° 21 (*Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes réglementés non de quarantaine*).
15. L'élaboration de documents explicatifs sera poursuivie en 2006 dans la limite des ressources disponibles.

II. Orientation stratégique 2: Échange d'informations

A. DOCUMENTS DE PROMOTION DE LA CIPV

16. Le *Guide de la Convention internationale pour la protection des végétaux* est en cours de mise à jour. Un examen approfondi sera entrepris à la suite de la première session de la CMP, pour publication dans toutes les langues de la FAO.

B. POINTS DE CONTACT OFFICIELS

17. Le Secrétariat note qu'un certain nombre de parties contractantes doivent encore désigner un point de contact officiel. D'autre part, dans certains cas, des points de contact officiels ont été désignés par les parties mais les coordonnées indiquées (notamment l'adresse électronique) ne sont désormais plus valables et le Secrétariat n'a pas été informé des changements. La mise à jour

des informations concernant les points de contact demeure difficile puisque bien souvent les variations ne sont pas communiquées au Secrétariat. Les parties contractantes sont invitées à fournir ces renseignements au Secrétariat, le plus rapidement possible, ce dernier ne pouvant être tenu pour responsable des variations susmentionnées.

C. CORRESPONDANCE

18. Le Secrétariat continue à encourager le recours aux moyens électroniques pour la correspondance. Toutes les communications officielles entre le Secrétariat et les parties contractantes continuent néanmoins de faire l'objet d'une correspondance essentiellement écrite, avec si possible l'envoi en double des informations par voie électronique. Les parties contractantes qui ont notifié au Secrétariat leur consentement à accepter la correspondance électronique comme communication officielle sont peu nombreuses, et d'autres parties sont encouragées à indiquer au Secrétariat si elles y consentent.

19. Le Secrétariat doit s'occuper d'une correspondance de plus en plus nombreuse, ce qui donne lieu à un détournement de ressources destinées à d'autres activités courantes. Une grande quantité de communications sont parvenues au sujet de la mise en application de la NIMP n° 15.

D. PORTAIL PHYTOSANITAIRE INTERNATIONAL

20. Les travaux d'amélioration du Portail phytosanitaire international (PPI) ont été poursuivis en 2005. Le Portail peut désormais être consulté en anglais, français et espagnol. La transition s'est faite sans difficulté et des ajustements ont été effectués sur la base des informations reçues en retour. Les ressources étant limitées, certains secteurs du PPI n'ont pas encore été traduits. Le travail de programmation pour l'acceptation des caractères arabes et chinois a été mené à bien et la traduction démarrera dès que des traducteurs compétents auront été identifiés pour l'arabe et le chinois, et sous réserve des fonds disponibles. La prochaine phase du développement du Portail, qui consistera à en améliorer l'accès, la rapidité et la stabilité, comportera la mise à disposition du système de navigation dans les deux autres langues de la FAO (arabe et chinois).

21. La plupart des organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) qui ont participé aux ateliers régionaux de renforcement des capacités en matière d'échange d'informations, ont désormais rempli certaines de leurs obligations nationales d'échange d'informations au titre de la CIPV par l'entrée de données sur le PPI.

22. Les points de contact de la CIPV semblent ne pas être en mesure de procéder à l'entrée de données sur le PPI, en sus des autres responsabilités qui leur incombent. Pour contribuer à la solution de ce problème, le Secrétariat demande systématiquement à tous les points de contact officiels de nommer (si nécessaire) une personne au sein de chaque ONPV qui serait chargée de la mise à jour des informations du pays sur le Portail.

23. Le Groupe d'appui du PPI s'est réuni en mars 2005. Le Secrétariat apprécie sincèrement l'assistance fournie par le groupe, dont les recommandations ont été incorporées. Des améliorations ont notamment été effectuées au niveau de la navigation, du contenu, de la stabilité et de la mise en place de la structure pour l'entrée de données de la part des ONPV et des organisations régionales de protection des végétaux (ORPV). D'autres recommandations ont également été formulées par les divers ateliers régionaux de renforcement des capacités en matière d'échange d'informations.

24. Le Groupe d'appui du PPI avait indiqué la nécessité de désigner dans le courant de l'année un administrateur du Portail auquel confier la responsabilité générale de la présentation et de la qualité des données conformément aux règles éditoriales communes (actuellement en cours de mise au point finale). Cela n'étant pas possible actuellement par manque de ressources, le Secrétariat est donc confronté à un sérieux défi, celui d'assurer à la fois l'entretien, le renforcement des capacités et le développement du Portail.

25. Un CD-ROM du PPI de conception nouvelle, disponible en anglais, français et espagnol, a été distribué en août 2005 à tous les points de contact officiels. Des CD-ROM sont également produits pour certains des ateliers et réunions. Le PPI contient aujourd'hui une masse de données permettant de remplir 4 CD-ROM, ce qui en rend difficiles l'utilisation et la distribution. Ce volume est destiné à augmenter lorsque la navigation sur le Portail sera possible en arabe et en chinois.

E. ATELIERS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

26. Le *Programme de renforcement des capacités en matière d'échange d'informations de la CIPV* a été lancé à l'échelon régional en 2005 dans le but d'assurer que les pays:

- aient une connaissance de base de leurs obligations nationales en matière d'échange d'informations au titre de la CIPV
- soient informés de l'existence du Portail en tant que système officiel d'informations phytosanitaires préférentiel qui les aide à remplir ces obligations aux moindres coûts et efforts
- soient en mesure de procéder au transfert et à la mise à jour de leurs propres informations phytosanitaires sur le Portail.

27. Ce programme a été mis au point et soutenu par le CIMP. Cette activité a été financée par des arriérés de paiement, qui ne seront plus disponibles en 2006.

28. Huit ateliers régionaux de renforcement des capacités en matière d'échange d'informations ont été réalisés à l'intention des fonctionnaires nationaux désignés, responsables de la protection des végétaux ou chargés d'informations.

Tableau 1. Ateliers régionaux de renforcement des capacités en matière d'échange d'informations

Région de la FAO	Date	Langue	Pays	Parties contractantes	Éditeurs ONPV	Éditeurs ORPV
Afrique – anglophone	décembre 2005	anglais	19	10	20	2
Afrique – francophone	janvier 2006	français	23	18	23	3
Amérique latine	novembre 2005	espagnol	13	13	13	2
Asie	janvier et mars 2005	anglais	15	12	17	1
Caraïbes	novembre 2005	anglais	12	11	15	2
Europe centrale	février 2005	anglais	11	11	15	2
OEPP*	novembre 2005	anglais	11	10	11	
Pacifique	mai 2005	anglais	15	13	19	3
Total			119	98	133	15

* pour les pays européens autres que ceux qui étaient représentés lors de l'atelier pour les pays d'Europe centrale

29. Tous les projets généraux de coopération technique de la FAO (PCT) relatifs à des questions phytosanitaires, élaborés par le truchement du Secrétariat de la CIPV, ont désormais une composante relative à l'échange d'informations.

III. Orientation stratégique 3: Mise en place de mécanismes pour le règlement des différends

30. En 2005, le Secrétariat n'a reçu aucune demande d'assistance pour le règlement des différends.

31. Une réunion de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends (SBDS) sera organisée immédiatement avant la première session de la CMP et le président de cet organe subsidiaire fera rapport oralement à la Commission.

32. En 2005, l'organe subsidiaire a préparé à la fois un document de promotion et un manuel sur le règlement des différends. Initialement, ces deux textes seront distribués par voie électronique en anglais seulement, puis ils seront mis au point sous leur forme définitive et traduits dans les autres langues de la FAO, dans la limite des ressources disponibles, après la première session de la CMP.

IV. Orientation stratégique 4: Renforcement des capacités phytosanitaires des Membres par l'octroi facilité d'une assistance technique

A. COOPÉRATION TECHNIQUE ET AUTRES INITIATIVES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

33. Les projets entrepris au titre du Programme de coopération technique de la FAO pendant la période 2001-2005 sont indiqués au point 15.2 de l'ordre du jour (document CPM 2006/INF/10).

B. NIMP, ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ PHYTOSANITAIRE (ECP) ET ANALYSE DU RISQUE PHYTOSANITAIRE (ARP)

34. Deux ateliers (Malaisie et Saint-Vincent) ont été organisés dans le but de réunir des professionnels dotés d'expérience dans le domaine des services phytosanitaires nationaux, de la gestion des systèmes phytosanitaires et de la mise en application des NIMP. L'occasion a ainsi été offerte d'établir une interaction pour l'évaluation des systèmes phytosanitaires, le renforcement des capacités et les mesures phytosanitaires appliquées au commerce international et régional.

35. Chaque atelier a permis d'identifier des consultants au titre de la CTPD (Coopération technique entre pays en développement) et des consultants nationaux potentiels, à l'appui du Programme de coopération technique, conformément à la politique de promotion de la coopération Sud-Sud de la FAO. À cet égard, ces ateliers régionaux ont fourni un personnel phytosanitaire de base qui devrait continuer de jouer un rôle crucial dans l'assistance technique aux pays en développement.

C. ATELIER DE FONCTIONNAIRES RÉGIONAUX CHARGÉS DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS À L'APPUI DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CIPV ET DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA FAO

36. Un atelier s'est déroulé à Bangkok (Thaïlande) du 14 au 24 novembre 2005, à l'intention de tous les fonctionnaires régionaux chargés de la protection des végétaux de la FAO. Cet atelier a donné l'occasion de renforcer les capacités de ces agents afin qu'ils puissent jouer un rôle plus actif dans le programme de coopération technique dans leurs régions.

D. ATELIERS RÉGIONAUX SUR LES PROJETS DE NIMP

37. Sept ateliers ont été organisés dans diverses régions afin de renforcer l'étape de consultation des pays dans le processus d'établissement de normes en offrant l'occasion d'un échange de vues entre pays en développement sur les cinq projets de NIMP et sur la modification proposée au protocole de fumigation au bromure de méthyle figurant à l'Annexe I de la NIMP n° 15. Ces ateliers ont été financés par des arriérés de contributions. Le processus de consultation a été promu par le Secrétariat, les membres du Comité des normes et les fonctionnaires régionaux chargés de la protection des végétaux de la FAO. Lors des ateliers pour les Caraïbes, le Pacifique et l'Asie, le Secrétariat a bénéficié de l'appui d'experts techniques fournis par l'Australie, le Canada, la Finlande et la Nouvelle-Zélande. Le tableau ci-après donne quelques détails concernant chaque atelier. Au total, 114 pays ont participé à ces ateliers, ce qui témoigne d'un niveau d'intérêt très élevé.

Tableau 2. Ateliers régionaux sur les projets de NIMP en 2005

Région de la FAO	Langue	Lieu	Pays invités	Pays participants
Amérique latine et Caraïbes	espagnol	Santiago, Chili	19	14 (74 %)
Amérique latine et Caraïbes	anglais	Port of Spain, Trinité-et-Tobago	14	10 (71 %)
Afrique (anglophone)	anglais	Accra, Ghana	20	18 (90 %)
Afrique (francophone)	français	Accra, Ghana	28	22 (79 %)
Asie	anglais	Bangkok, Thaïlande	28	19 (68 %)
Pacifique Sud-Ouest	anglais	Apia, Samoa	19	15 (79 %)
Proche Orient	arabe	Le Caire, Égypte	18	16 (89 %)
TOTAL			146	114 (78 %)

E. ATELIER INTERNATIONAL SUR L'ANALYSE DU RISQUE PHYTOSANITAIRE

38. Un atelier international sur l'ARP s'est déroulé à Niagara Falls (Canada) du 24 au 28 octobre 2005. Il était financé par le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce, l'Agence canadienne de développement international, le Gouvernement canadien, le Département de l'agriculture des États-Unis et le Centre de recherches pour le développement international. Au total, 145 délégués représentant 63 pays ont participé à cet atelier, y compris 50 délégués de pays en développement dont la participation a été financée par les promoteurs.

39. L'atelier a offert l'occasion:

- d'étudier les méthodes et procédures d'application des normes de la CIPV en matière d'ARP
- de partager l'expérience acquise sur l'utilisation de l'ARP comme outil de prise de décisions
- de présenter des instruments complémentaires aux ARP
- d'accroître les compétences internationales en matière d'ARP et de renforcer la communication
- de mettre en place un réseau international de collaboration en matière d'ARP.

40. Le retour d'information fourni par les délégués a indiqué que l'atelier avait été particulièrement instructif et avait donné des renseignements utiles pour la conduite d'une ARP et la mise en application des normes et des pratiques en matière d'ARP. Les présentations, les exercices pratiques et les recommandations de cet atelier sont disponibles sur le PPI (www.ippc.int/id/58455). Les participants et les ONPV sont invités à utiliser ce matériel comme une ressource pour l'organisation d'ateliers analogues de formation pour ceux qui travaillent dans le domaine de l'ARP au niveau national ou régional.

F. ATELIER INTERNATIONAL SUR L'APPLICATION CONCRÈTE DE LA NIMP N° 15

41. Afin d'évaluer le succès de l'atelier tenu par la CIPV en 2005 sur l'application pratique de la NIMP n° 15, le Secrétariat de la Convention procède au suivi des notifications de mesures SPS en application de la norme. Entre mars et novembre 2005, 11 pays ont notifié qu'ils avaient mis la norme en application ou qu'ils en avaient l'intention. Ces pays sont les suivants: Argentine, Bolivie, Brésil, Équateur, Égypte, Guatemala, Corée (République de), Paraguay, Pérou, Trinité-et-Tobago et Venezuela.

V. Orientation stratégique 5: Maintien d'un cadre administratif adéquat et efficace

42. Le rapport de la septième session de la CIMP a été distribué à tous les membres. Les NIMP adoptées par la CIMP à sa septième session ont été incorporées dans le rapport et ont également été mises à la disposition des membres sous forme électronique et imprimée.

43. Le Secrétariat a convoqué deux réunions de groupes de réflexion (respectivement sur les options de financement de la CIPV et sur la reconnaissance internationale des zones exemptes d'organismes nuisibles), ainsi qu'une réunion du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique. Ces activités font l'objet de points distincts de l'ordre du jour.

44. La FAO fournit l'essentiel des services de traduction confiés sous contrat par le Secrétariat. Une assistance est également demandée le cas échéant à d'autres organisations et personnes, notamment pour ce qui concerne les NIMP. Une aide précieuse a été fournie en 2005 par l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO), qui a assuré sous contrat la traduction des projets de NIMP de l'anglais vers l'espagnol. La NAPPO a fait appel à ses propres experts et a également consulté des responsables des questions phytosanitaires dans les pays hispanophones du monde entier, ainsi que d'autres organisations. L'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) a contribué à la mise au point définitive des versions en langue française des NIMP. La Société arabe pour la protection des plantes a fourni une aide précieuse pour la traduction de divers projets de NIMP de l'anglais vers l'arabe.

45. Grâce à un financement additionnel provenant du versement d'arriérés (disponibles en 2005 seulement), la situation s'est améliorée sur le plan des effectifs à disposition, ce qui explique l'ampleur du programme de travail. Le poste de coordonnateur a été pourvu, tandis que des entretiens se sont déroulés pour l'attribution du poste de fonctionnaire chargé des normes.

46. Une lettre d'accord avec la Scottish Agricultural Science Agency a permis au Secrétariat d'obtenir une nouvelle fois un fonctionnaire à temps partiel pour coordonner les travaux des groupes techniques.

47. Le Secrétariat de la CIPV a signé plusieurs lettres d'accord pour obtenir l'assistance d'organisations externes, notamment pour la gestion de groupes de travail d'experts et d'ateliers.

48. Les États-Unis ont financé la contribution d'un expert invité qui a fourni une aide précieuse au programme de travail pour l'établissement de normes.

VI. Orientation stratégique 6: Promotion de la CIPV et coopération avec les organisations internationales pertinentes

49. Le Secrétariat a été représenté à une série de réunions avec des organisations internationales et régionales, notamment le Comité SPS de l'OMC, la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Cartagena et la Convention sur les armes biologiques. L'examen des questions concernant spécifiquement la coopération avec certaines organisations fait l'objet du point 16.2 de l'ordre du jour.

50. Le Secrétariat continue de travailler en liaison étroite avec le Comité SPS de l'OMC en prenant part à toutes les réunions officielles et certaines réunions informelles du Comité, et en participant, directement aux ateliers régionaux et sous-régionaux sur les mesures SPS ou en recommandant des consultants compétents.

Tableau 3. Ateliers de l'OMC sur les mesures SPS en 2005

Date	Région	Lieu
16-18 février	Caraïbes	Jamaïque
1-5 août	Afrique australe	Afrique du Sud
3-5 octobre	Afrique de l'Ouest francophone	Mali
10-12 octobre	Asie du Sud-Est	Thaïlande
21-24 novembre	Pacifique	Fidji
30 nov-2 décembre	Amérique centrale	Nicaragua

51. Le Secrétariat a participé à un certain nombre de réunions des ORPV, et notamment:

- à la dix-septième Consultation technique des ORPV à Sao Paulo (Brésil)
- à la réunion annuelle de l'Organisation nord-américaine de protection des végétaux
- à la réunion annuelle de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes.

52. Le Secrétariat a continué de travailler en liaison avec le Codex Alimentarius et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) sur les questions d'intérêt mutuel, telles que la certification électronique.

53. Un Groupe de travail informel sur la liaison avec les organismes de recherche et d'enseignement s'est réuni à Rome en décembre 2005. Il a examiné les orientations données par la CIMP et par le PSAT. Il a élaboré un cadre de référence pour les travaux futurs dans ce domaine, établi un programme de travail et proposé des priorités. Les recommandations du groupe sont présentées en détail au titre du point 16.1 de l'ordre du jour.

54. La CMP est invitée:

1. à *exprimer* sa gratitude aux pays et organisations qui ont fourni une assistance et des ressources au programme de travail;
2. à *noter* les informations fournies par le Secrétariat sur l'état d'avancement du programme de travail depuis la septième session de la CIMP.